

La boîte à outils décoloniale

PARCOURS ÉDUCATIF

Niveau 1





Coordination

Amanda Moniz (RÉSEAU)

Elisa Cohen-Bucher (Mikana)

Geneviève Sioui (Université Concordia)



Recherche, création du contenu et rédaction

Alexandrine Sioui

Avec contributions de

Amanda Moniz

Elisa Cohen-Bucher

Geneviève Sioui



Conception graphique

Leilani Shaw

Merci aux équipes du RÉSEAU, de Mikana et à nos réviseurs linguistiques pour leur aide et leurs contributions dans le processus de création de ce parcours éducatif.

MIKAN



BUREAU DE L'ENGAGEMENT
COMMUNAUTAIRE



Fondation du Grand Montréal



NOTE AU LECTEUR.TRICE

Pendant des décennies, les Peuples autochtones de l'Île de la Tortue, l'Inuit Nunangat et le territoire Métis ont partagé leurs connaissances, leurs expériences personnelles et leurs modes de vie culturels afin de sensibiliser le public à la relation d'abus qui perdure entre l'État colonial et les Autochtones, gardiens légitimes de cette terre. Au début, leurs efforts sont passés largement inaperçus. Alors que des faits de plus en plus accablants font surface, de nombreux allochtones commencent à réfléchir au rôle qu'ielles occupent en tant que descendant.es des colonisateur.trices* et à se demander ce qu'ielles peuvent faire. Après de nombreuses enquêtes publiques, commissions, rapports officiels et avec l'apport d'une couverture médiatique grandissante, la vérité est devenue impossible à ignorer. De nombreux descendant.es des colonisateur.trices, bien intentionné.es, se lancent aujourd'hui dans une quête personnelle pour devenir de meilleurs allié.es. Cependant ielles demeurent inconscient.es de la manière dont les racines profondes du colonialisme sont ancrées dans leurs esprits et leurs modes de vie. Ielles ignorent les impacts émotifs causés par la nécessité d'expliquer constamment les réalités autochtones aux allochtones. C'est dans ce contexte et dans cet esprit qu'est née la Boîte à outils décoloniale.

Le Bureau de l'engagement communautaire de l'Université Concordia cultive des relations avec des organismes qui mettent de l'avant le leadership et l'expertise des communautés autochtones. En 2020, Concordia formalise un partenariat avec Mikana, un organisme Autochtone sans but lucratif qui a pour mission d'œuvrer au changement social en sensibilisant différents publics sur les réalités et perspectives des Peuples autochtones. La même année, le Bureau commence une collaboration avec le RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, un organisme communautaire dédié à l'amélioration de la qualité de vie des Premières Nations, des Inuit et des Métis vivant dans la grande région de Montréal.

De cette collaboration tripartite naît un désir de documenter les effets du colonialisme sur le bien-être des jeunes autochtones et d'offrir des solutions pensées par et pour les Autochtones. Les collaboratrices sont notamment convaincues de la nécessité d'alléger le fardeau de l'éducation et du travail émotionnel qui accompagne si souvent la sensibilisation aux réalités autochtones.

** Au Kanata, le mot colon est communément utilisé afin de désigner les personnes Européennes qui sont arrivées au 15e et au 16e siècle afin de s'établir en permanence sur des terres qu'elles percevaient comme vierges et nouvelles. Leur invasion était à l'époque orchestrée par le pouvoir impérial français ou britannique. Certains pourraient dire que les personnes qui vivent aujourd'hui au Kanata n'ont plus aucun lien avec les premiers arrivants européens du 15e et 16e siècle. Cependant, les systèmes sociaux et politiques qui existent aujourd'hui au Kanata découlent directement des cultures européennes et de leur imposition sur le territoire du Kanata.¹*

Dans ce parcours, nous utilisons l'expression «descendant.es des colonisateur.trices» pour désigner les non-autochtones qui vivent au Kanata et qui forment la majorité sociopolitique de descendance européenne. Soit, les individus dont les ancêtres se sont établis au Kanata volontairement et qui participent aujourd'hui économiquement, socialement et politiquement à la société dominante, dont ielles retirent des avantages.²

¹ Vowel, C. (2020, 28 février). Settling on a name: Names for non-Indigenous Canadians. pihtawikosisân.

² Thomas, A.-R. (2019, 15 février). Who Is a Settler, According to Indigenous and Black Scholars. Vice.



COMMENT UTILISER L'OUTIL

Le Bureau de l'engagement communautaire, Mikana et le RÉSEAU ont développé une Boîte à outils décoloniale bilingue, incluant un parcours d'autoformation qui propose des ressources pour des lecteur.ices qui souhaitent en apprendre plus sur les réalités autochtones. Nous recommandons de suivre les niveaux chronologiquement, ceux-ci étant soigneusement définis par les partenaires. L'accessibilité et l'expertise autochtone sont les principes fondamentaux de ce parcours. Nous proposons des ressources principales qui sont gratuites et rédigées par des Autochtones, ou encore des ressources qui s'appuient sur les connaissances autochtones. Des ressources complémentaires ont été choisies pour clore le parcours et perfectionner les connaissances acquises. Celles-ci sont souvent plus longues, plus spécifiques et parfois payantes. Nous vous invitons à consulter l'ensemble des ressources fournies. Au fur et à mesure que vous naviguez ce parcours, nous espérons que vous traiterez les textes qui ont été choisis avec respect et que vous prendrez conscience du privilège d'accéder au savoir autochtone.

Au cœur du parcours d'autoformation se trouve le concept de décolonisation. Le choix de chacune des ressources vise à décentrer les récits que les allochtones ont appris et à inclure les récits autochtones. Deux réalités essentielles (et peut-être frustrantes) doivent être claires dès le départ. La première est qu'il n'existe pas de définition unique et universellement acceptée de la décolonisation ni de la manière de l'appliquer. La seconde est qu'en dépit de ces constats, la responsabilité incombe aux allochtones de décoloniser leurs esprits.

Ne vous inquiétez pas et ne vous découragez pas, cher.ère lecteur.trice! Notre objectif est de fournir progressivement des ressources, de nourrir vos réflexions et de vous offrir une expertise autochtone spécifiquement destinée à vous aider à comprendre la complexité de la décolonisation et à intégrer ce changement dans la vie quotidienne. Nous espérons que ces tremplins vous guideront dans votre cheminement personnel vers la décolonisation et vers une alliance significative entre les Peuples.

NIÁ:WEN
TIAWENHK
CHI-MIIGWECH / MIK8ETC
MIKWETC
NAKURMIK
TSHINASHKUMITIN
WELA'LIN
ᑭᑎᑎᑦᑭᑦᑭᑦ (KINANÂSKOMITIN)
ᑭᑎᑎᑦᑭᑦᑭᑦ (CHINISKUMITIN)
WLIWNI (OLEOHNEH)
WOLIWON

L'équipe de la Boîte à outils décoloniale,

Alexandrine Sioui

Amanda Moniz

Elisa Cohen-Bucher

Geneviève Sioui



INTRODUCTION AUX RÉALITÉS AUTOCHTONES

Pour commencer ce parcours, nous vous suggérons le vocabulaire de base pour parler des Autochtones. Nous voulons vous aider à comprendre pourquoi il est important d'utiliser les termes appropriés. Une fois que vous vous serez familiarisé avec ce lexique, nous parlerons de la notion de territoire. Il est important pour nous

d'illustrer la distinction entre le territoire traditionnel des Peuples Autochtones et les terres de réserve sur lesquelles ils ont été confinés. Cela vous aidera à comprendre comment la colonisation a perturbé la relation que les Peuples Autochtones entretiennent avec le territoire. Dans la dernière sous-section, vous aurez l'opportunité d'écouter les récits des Peuples Autochtones.

TERMINOLOGIE

La plupart des noms donnés aux Autochtones à travers l'histoire ont été imposés par les Européens : Indien, Sauvage, etc. Ce processus dépouille les Autochtones de leur identité par l'imposition d'étiquettes dénigrantes. Il est primordial de respecter le processus par lequel les Autochtones se réapproprient leur identité, leurs noms et les termes qu'ils utilisent pour se décrire eux-mêmes.



Chronique 33 :
L'utilisation du mot Indien

Chronique 109 :
Comment se référer aux personnes autochtones

Parole autochtone avec Méliissa Mollen Dupuis, Radio-Canada.

Dans ces deux capsules, Méliissa Mollen Dupuis explique pourquoi certains mots sont péjoratifs et propose des termes alternatifs.



Guide des terminologies en contexte autochtone

Mikana

Ce guide présente les termes que les Autochtones utilisent pour s'identifier eux-mêmes. On y explique l'importance de leur utilisation et de la connaissance de cette terminologie.



L'identité métisse
Atlas des peuples du Canada [chapitre 1]

Ce chapitre sélectionné dans l'Atlas des peuples autochtones du Canada vous permet de comprendre la distinction entre l'identité métisse et les communautés Métis. Cet atlas a été rédigé en collaboration avec le Ralliement national des Métis.



Lexique terminologique
Enquête nationale sur les femmes et les filles et autochtones disparues et assassinées

Ce lexique a été publié pour accompagner le rapport «Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées». On y retrouve les définitions de nombreux concepts et termes qui sont utiles pour comprendre et parler des réalités Autochtones.

TERRITOIRES AUTOCHTONES

Vous avez peut-être déjà entendu des membres des Premières Nations utiliser l'expression «L'île de la tortue». Dans plusieurs récits de création des Premières Nations, il est raconté que le territoire où nous vivons est porté sur le dos d'une tortue. Les Kanien'kehá:ka racontent que les premiers habitants sont arrivés par le ciel, et se sont établis sur le dos de cet animal. On la décrit comme une grande île au milieu d'une grande étendue d'eau.

KEPEK

Dans ce parcours, nous avons choisi d'utiliser le mot *Kepek* afin de désigner la province du Québec. Le nom Québec trouverait son origine dans le mot *kepek* ou *kapak*, une expression qui signifie « descendez! » ou « débarquez! », notamment en Atikamekw Nehirowimowin, la langue des Atikamekw, ainsi qu'en Innu-Aimun.³

KANATA

Dans ce parcours, *Kanata* est utilisé afin de désigner le pays du Canada. Le mot Canada proviendrait directement des langues Autochtones Iroquoïennes. En Kanien'kéha (Mohawk), le mot *Kanata* signifie «ville ou village».⁴

Dans cette deuxième section, nous vous invitons à réfléchir à l'histoire et à la longue relation que les Peuples Autochtones entretiennent avec le territoire, puis à déconstruire les concepts coloniaux de frontières et de nations.

Native Land

Native Land Digital

Cette carte interactive est conçue pour identifier les nations, territoires et communautés Autochtones. On y trouve des informations sur les langues parlées sur chaque territoire et sur la division des territoires traditionnels Autochtones par les traités coloniaux.

Carte des 11 Nations Autochtones

Amnistie Internationale

Cette carte identifie les 10 Premières Nations et les Inuit qui vivent sur le territoire du Kepek. Elle désigne l'emplacement des 55 communautés Autochtones. Ces terres ont été attribuées de manière coloniale à titre de réserve par le gouvernement fédéral. Il ne s'agit pas nécessairement de leur territoire traditionnel ou ancestral.

Reconnaissance territoriale

Indigenous Directions Leadership Group, Université Concordia

Cette page web préparée par l'Université Concordia fournit des explications détaillées sur la manière d'énoncer une reconnaissance territoriale pour les événements qui ont lieu à Tiohtià:ke, le mot que les Kanien'kehá:ka (Mohawk) utilisent pour désigner Montréal, et explique son importance.

Chronique 241 :

Les reconnaissances territoriales

Parole Autochtone avec Mélissa Mollen Dupuis, Radio-Canada

Dans cette capsule, Mélissa Mollen Dupuis donne son opinion sur la reconnaissance territoriale, explique ses implications juridiques et présente des suggestions afin d'éviter que cette reconnaissance ne soit que symbolique.

³ Desjardins, C. Guide d'accompagnement. Je m'appelle humain. (2021).

⁴ Les origines du nom Canada, Encyclopédie Canadienne. (2019).

Une bibliothèque qui brûle: langue et territoire

Voies Parallèles, Nouveau Monde Productions



Dans cet épisode du balado Voies Parallèles, Kijâtai-Alexandra Veillette-Cheezo et Laurence Depelteau-McEvoy parlent du rôle du territoire dans la transmission culturelle Autochtone.

DÉCONSTRUIRE
L'HISTOIRE COLONIALE

L'histoire du Kanata a été écrite par le colonisateur. Les Autochtones, à travers leurs corps et leurs voix, ont été effacés de ce narratif. Avant de commencer le prochain niveau, nous vous proposons d'écouter des personnes Autochtones partager leurs expertises sur cette histoire.



Autochtone 102

Briser le code,
Télé-Québec

Dans cette capsule, Maïté Labrecque-Saganash fait un rappel des notions de base à connaître sur les Peuples Autochtones qui vivent sur le territoire du Kepek.



Découverte

Laissez-nous raconter: l'histoire
crochie, Radio-Canada

Dans ce premier épisode du balado, la poétesse Inlue Marie-Andrée Gill interroge des Autochtones sur le sens que le mot «découverte» porte pour eux, afin de décoloniser ce mot et de réécrire ce pan de l'histoire.



Marguerite: la traversée

Productions Onishka et
Transistor Média

Dans ce balado de quatre épisodes, l'artiste Anishnaabe Émilie Monnet raconte l'histoire de l'esclave Marguerite Duplessis. En 1740, Marguerite fut la première personne Autochtone ainsi que la première esclave à contester le système de justice. Marguerite habitait à Tiohtiá:ke/Montréal.

Ressources additionnelles

📖 *Écrits autochtones: comprendre les enjeux des Premières Nations*, Vowel, C. Varia.

📖 *C'est le Québec qui est né dans mon pays!*, Dufour, E., Écosociété.

📖 *L'indien malcommode : un portrait inattendu des Autochtones en Amérique du Nord*, King, T., Les éditions du Boréal.

📺 *Kabak*, Wapikoni.

📺 *Je m'appelle Humain*, O'bomsawin, K. (réalisatrice).

🎧 *Kuei! Kwe!*, avec Mélissa Mollen Dupuis, Radio-Canada.

🎧 *Oser s'en parler – Réconciliation?*, Désapprendre, réparer, décoloniser, Oser s'en parler

🎧 *Voies Parallèles*, Nouveau Monde Productions.

📖 *Guide pédagogique Wapikoni: Introduction à la diversité des cultures autochtones*, Wapikoni.

📖 *Atlas des peuples autochtones du Canada*, The Royal Canadian Geographical Society/Canadian Geographic.



La boîte à outils décoloniale

PARCOURS ÉDUCATIF

Niveau 2





Coordination

Amanda Moniz (RÉSEAU)

Elisa Cohen-Bucher (Mikana)

Geneviève Sioui (Université Concordia)



Recherche, création du contenu et rédaction

Alexandrine Sioui

Avec contributions de

Amanda Moniz

Elisa Cohen-Bucher

Geneviève Sioui



Conception graphique

Leilani Shaw

Merci aux équipes du RÉSEAU, de Mikana et à nos réviseurs linguistiques pour leur aide et leurs contributions dans le processus de création de ce parcours éducatif.

MIKANA



UNIVERSITÉ
Concordia
UNIVERSITY

BUREAU DE L'ENGAGEMENT
COMMUNAUTAIRE



Fondation du Grand Montréal

RÉ
SEAU



de la
communauté
autochtone
à Montréal

CHER·ÈRE LECTEUR·TRICE,

Au premier niveau de la Boîte à outils décoloniale, vous avez appris à parler des réalités autochtones avec clarté et respect. Cette première étape servait à vous ancrer et à partager un vocabulaire commun pour **aborder des vérités et des conversations plus difficiles**. Avec ces nouvelles bases, nous sommes prêt·e·s à poursuivre notre parcours.

Le Niveau 2 vous plonge dans l'histoire du soi-disant Canada — **une histoire construite sur des stratégies coloniales conçues non seulement pour contrôler les Peuples autochtones, mais pour les effacer**. Depuis plus de 150 ans, les Peuples autochtones ont été soumis à des lois et des politiques qui touchent tous les aspects de la vie : gouvernance, identité, territoire, culture et relations familiales. Cette histoire est lourde et douloureuse, mais elle est aussi partagée. **Si vous vivez sur ces terres, elle fait partie de votre histoire aussi — et vous portez la responsabilité de l'apprendre.**

Ce niveau commence en 1876, avec l'adoption de la Loi sur les Indiens, et vous guide à travers plus d'un siècle de **stratégies coloniales qui continuent de façonner le présent**. Ici, cher·ère lecteur·trice, les pensionnats pour Autochtones, les relocalisations forcées du Haut-Arctique, l'abattage des chiens de traîneau inuit, la Rafle des années soixante, la Rafle du millénaire, et la violence qui perdure contre les femmes et les filles autochtones ainsi que les personnes à Deux-Esprits, **ne sont plus relégués au passé, intentionnellement cachés comme ils l'étaient**. Ils remontent à la surface et sont exposés pour que tou·te·s en soient témoins.

DÉCLARATION DE GRATITUDE

Nous rendons hommage aux gardien·ne·s des savoirs autochtones, aux survivant·e·s et aux familles qui ont partagé **leurs histoires et leurs expériences pour rendre cette éducation possible**. Leur courage à exprimer ces vérités, malgré la violence persistante du racisme et de l'oppression systémiques, nous permet d'apprendre et d'œuvrer pour des changements significatifs. Leurs voix constituent le fondement de notre compréhension et nous appellent à la responsabilisation. À mesure que vous progressez dans ce niveau, **nous vous demandons de porter leurs histoires avec respect et de vous engager à mettre ces connaissances en pratique.**

S'engager avec ce matériel n'est pas facile. Cela peut susciter du chagrin, de la tristesse, de la culpabilité et de la colère. Nous vous encourageons à trouver du soutien pendant que vous naviguez à travers ces pages, et à vous rappeler que les émotions qui font surface peuvent se transformer en **moteur d'une action ancrée dans la responsabilité**. La décolonisation n'est pas une destination. C'est un parcours de désapprentissage, de réapprentissage, d'écoute et de création d'espace pour ces histoires. C'est la pratique intentionnelle de devenir un·e meilleur·e allié·e, sans cesse renouvelée.

En commençant ce niveau, nous vous demandons d'avoir l'esprit ouvert. Il ne s'agit pas seulement de regarder vers le passé, **il s'agit de comprendre les fondations du présent** pour qu'ensemble, nous puissions avancer vers un avenir plus juste et honnête. Prenez votre temps. Soyez doux·ce avec vous-même et sachez que cet apprentissage fait partie d'un chemin d'allié·e et de décolonisation qui dure toute la vie.

« Vous n'êtes pas responsable du passé. Cependant, maintenant que vous êtes éduqué·e, si, dans 20 ans, vous n'avez toujours rien fait, alors oui, vous serez responsable. »

Alexandre Nequado, linguiste atikamekw



STRATÉGIES COLONIALES

La réalité des Peuples Autochtones est façonnée par le colonialisme de peuplement, qui structure l'organisation du Kanata. On utilise l'expression «colonialisme de peuplement» lorsque l'on parle de l'invasion d'un nouveau territoire par des colons, qui s'y installent de manière permanente et y imposent leur souveraineté.⁵

Ce processus repose sur l'élimination, l'assimilation et le déplacement des Peuples Autochtones dont la présence est perçue comme un obstacle. La domination est maintenue par l'imposition de nouveaux systèmes politiques et économiques qui remplacent les sociétés Autochtones.⁶ La structure coloniale ne prend pas fin lorsque le lien avec la métropole européenne l'ayant orchestrée est brisé.⁷ Au contraire, on parle d'un processus continu caractérisé par l'occupation soutenue d'un territoire.

JE VEUX ME DÉBARRASSER DU PROBLÈME INDIEN...

En fait, je ne crois pas que ce pays se doit de continuer à protéger une classe de gens qui sont incapables d'être autonomes... Notre but est de continuer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un seul Indien au Canada qui ne soit assimilé à notre société, qu'il n'y ait plus de question indienne, ni de ministère des Indiens.

DUNCAN CAMPBELL SCOTT,
SURINTENDANT DU DÉPARTEMENT DES
AFFAIRES INDIENNES, 1920.⁸

Pour le deuxième niveau du parcours, nous présenterons des exemples de stratégies coloniales qui ont été utilisées pour éliminer, assimiler et déplacer les Peuples Autochtones.

- * LOI SUR LES INDIENS
- * PENSIONNATS INDIENS
- * RAFLES DES ANNÉES 60 ET DU MILLÉNAIRE
- * ABATTAGE DES CHIENS DE TRAÎNEAUX
- * DÉPLACEMENT DES FAMILLES INUIT DANS L'EXTRÊME-ARCTIQUE
- * VIOLENCE ENVERS LES FEMMES, LES FILLES ET PERSONNES DEUX-ESPRITS AUTOCHTONES

⁵ Wolfe, Patrick. « Settler colonialism and the elimination of the native ». *Journal of Genocide Research* 8, no 4 (1 décembre 2006): 387-409.

⁶ Kohn, Margaret, et Kavita Reddy. « Colonialism ». *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, 2017.

⁷ Barker, Adam J. « The Contemporary Reality of Canadian Imperialism: Settler Colonialism and the Hybrid Colonial State ». *American Indian Quarterly* 33, no 3 (2009): 325.

⁸ National Archives of Canada, Record Group 10, vol. 6810, file 470-2-3, vol. 7, 55 (L-3) and 63 (N-3).



LOI SUR LES INDIENS

La Loi sur les Indiens structure la relation que le Gouvernement canadien entretient avec les Peuples Autochtones depuis environ 150 ans. Ce texte législatif, autrefois appelé «l'Acte sur les sauvages» a été adopté par le parlement canadien en 1876 pour contrôler et régir tous les aspects de la «vie des Indiens». Il s'applique seulement aux Premières Nations, et non aux Inuit ou aux Métis. Les mesures mises en œuvre par la Loi sur les Indiens comprennent :

- **La création des réserves et des conseils de bandes comme système de gouvernance;**
- **L'obligation de fréquenter les pensionnats indiens;**
- **L'interdiction des pratiques, objets et espaces culturels;**
- **Le changement des noms traditionnels, pour des noms européens ou des numéros ;**
- **La perte de statut pour des femmes autochtones qui mariaient des non-autochtones.**

La Loi sur les Indiens a été amendée plusieurs fois au fil des années et certaines de ces mesures ont été écartées. Cependant, la loi est toujours en vigueur aujourd'hui et elle continue d'affecter les droits humains des Premières Nations.

- **Elle définit toujours qui est et qui n'est pas reconnu comme un «Indien» selon des critères qui enfreignent les traditions des Premières Nations.**
- **Elle détermine diverses règles concernant les réserves. Notamment, les terres de réserve sont des terres qui appartiennent à la Couronne sur lesquelles les Autochtones ne peuvent pas obtenir de droit de propriété.**
- **Elle organise la gestion des ressources des conseils de bande ainsi que la forme des élections.**

Pour comprendre la Loi sur les Indiens

La Loi sur les Indiens expliquée

Marie-Andrée Grégoire, Radio-Canada

Ces deux ressources regroupent 7 chroniques écrites par l'avocate Innue Marie-Andrée Grégoire. Dans ces articles, le public est accompagné à travers la vulgarisation de plusieurs notions juridiques liées à cette loi, notamment le statut Indien, le statut des terres de réserve et l'exonération fiscale.



Les origines de la Loi sur les Indiens et Caroline Monnet cartonne avec Bootlegger

Kwé, Bonjour, Canal M

Dans cet épisode du balado, le juriste Abenakis Alexis Wawanoloath discute avec Ghislain Otis de la création de la Loi sur les Indiens ainsi que des défis qui se dressent devant ceux qui souhaitent abolir cette mesure législative.



La loi sur les Indiens de 1876

Infoman

Dans cette entrevue de 2013, Jean-René Dufort de l'émission Infoman, rencontre Éric Cardinal, expert en droit autochtone, et Mélissa Mollen-Dupuis, cofondatrice de la branche québécoise d'Idle No More, pour discuter de l'aberrante et désuète Loi sur les Indiens de 1876.



Chronique 184 : S'affranchir de la Loi sur les Indiens

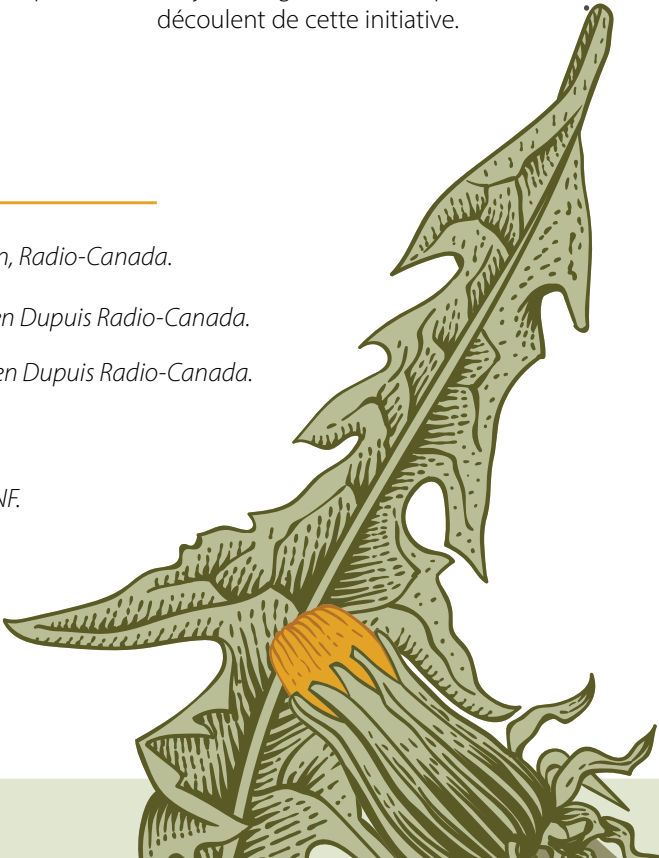
Parole autochtone avec Mélissa Mollen Dupuis, Radio-Canada

Dans cette capsule, Mélissa Mollen Dupuis parle d'une communauté autochtone qui s'est affranchie de la Loi sur les Indiens et présente les enjeux de gouvernance qui découlent de cette initiative.



Ressources additionnelles sur la Loi sur les Indiens

-  **Jean-René discute de la renégociation de la Loi sur les Indiens, Infoman, Radio-Canada.**
-  **Chronique 4 : La Loi sur les Indiens, Parole autochtone avec Mélissa Mollen Dupuis Radio-Canada.**
-  **Chronique 96 : Le statut de réserve, Parole autochtone avec Mélissa Mollen Dupuis Radio-Canada.**
-  **Chronique 130 : Les taxes, les impôts et l'électricité, Parole autochtone avec Mélissa Mollen Dupuis Radio-Canada.**
-  **Mary Two-Axe Early : Je suis redevenue Indienne, Courtney Montour, ONF.**
-  **La Loi sur les Indiens, les explications d'Alexis Wawanoloath, Partie 1 et 2, Pénélope, Radio-Canada.**



PENSIONNATS INDIENS

Les pensionnats indiens faisaient partie d'un système d'assimilation conçu pour «tuer l'Indien dans l'enfant».⁹ Le premier pensionnat géré par l'Église a été fondé en 1831.¹⁰ Par l'entremise de la Loi sur les Indiens, le Gouvernement canadien a rendu la fréquentation de ces établissements obligatoire pour tous les enfants autochtones en 1920. Environ 150 000 enfants ont été arrachés de force à leur famille et amenés dans ces institutions pour être assimilés. La majorité de ces enfants ont subi des violences physiques, émotionnelles, psychologiques et sexuelles. Beaucoup d'enfants sont également morts alors qu'ils fréquentaient ces pensionnats. Le dernier pensionnat a fermé en 1997...

⁹ Phrase prononcée par le Colonel Richard Henry Pratt fondateur d'un pensionnat en Pennsylvanie. Rapport final de la Commission de Vérité et Réconciliation du Canada. (2015). Pensionnats du Canada: L'histoire, partie 1 des origines jusqu'à 1939. Vol. 1.

¹⁰ Chronologie des pensionnats autochtones, Le Centre National pour la Vérité et la Réconciliation.

Ressources additionnelles sur les pensionnats indiens

- 📖 **Champion et Oonoometoo**, Highway, T., *Prise de Parole*.
- 📖 **Le vent en parle encore**, Jean, M., *Libre Expression*.
- 📖 **Nipekiwan : je reviens**, Pititkwe, M., *ABC de l'édition*.
- 📺 **Cheval Indien**, Campanelli, S. (réalisateur).
- 📺 **Pour toi Flora**, Tou.tv, en français.
- 📺 **Pour toi Flora**, Tou.tv, en anishnaabemowin.
- 📖 **Les Peuples autochtones et le traumatisme historique: le processus de transmission intergénérationnelle**, Centre de collaboration nationale de la santé autochtone.
- 📖 **Commission de vérité et réconciliation du Canada**, 6 volumes.



L'horreur des pensionnats indiens

Décoloniser l'histoire, Télé-Québec

Dans cette capsule tirée de l'émission Décoloniser l'histoire, Maïté Saganash explique les pensionnats indiens.



École

Laissez-nous raconter: l'histoire crochie, Radio-Canada

Dans cet épisode de balado, nous avons l'occasion d'écouter des Autochtones raconter à la poétesse Ilnue Marie-Andrée Gill leurs histoires et les impacts traumatisants que les pensionnats ont eus sur le cœur, l'esprit et l'âme de leurs communautés.



Histoire des pensionnats indiens

Centre national pour la vérité et la réconciliation

Sur ce site web, le Centre national pour la vérité et la réconciliation (CNVR) a créé un espace d'enseignement et de dialogue où les vérités sur les pensionnats indiens sont honorées et protégées, pour qu'en bénéficient les générations futures.



Les enfants perdus

Wapikoni mobile

Ce court-métrage met en scène des adultes de la communauté de Wemotaci qui racontent le déracinement causé par les pensionnats et ses conséquences désastreuses.



Les victimes des pensionnats

Ça s'explique, Radio-Canada

Dans cet épisode du balado Ça s'explique, Michèle Audette prend la parole après que les corps de 215 enfants disparus ont été retrouvés à Kamloops, en Colombie-Britannique. Aujourd'hui, plus de 9000 corps d'enfants ont été retrouvés et l'on s'attend à ce que ce nombre continue d'augmenter.

LES RAFLES DES ANNÉES 60 ET DU MILLÉNAIRE

La rafle des années 60 et la rafle du millénaire sont des stratégies d'assimilation gouvernementales qui ont eu lieu à des époques différentes, mais qui ont eu des impacts similaires. Entre 1950 et 1980, plus de 20 000 enfants Autochtones ont été retirés de leur foyer, placés dans des familles d'accueil ou adoptés par des familles allochtones, sans le consentement de la famille ou de la communauté. Certains enfants victimes de la rafle des années 60 ont été retrouvés jusqu'en Australie et en Allemagne. La plupart de ces enfants ont été dépouillés de leur identité culturelle et ont subi des violences émotionnelles, sexuelles, psychologiques ou physiques.

Bien que l'expression «rafle des années 60» soit la plus connue, ce processus a continué de se reproduire jusqu'à aujourd'hui: c'est pourquoi nous parlons de rafle du millénaire. Aujourd'hui, au Kanata, 52 % des enfants placés en famille d'accueil sont Autochtones, tandis que ceux-ci représentent un peu moins de 8% des enfants au pays.¹¹

¹¹ *The Sixties Scoop Payoff: Canada's Strategy for Settling Colonialism*, Colleen Cardinal, 60s Scoop Network.



La rafle des années 60

Collection Pierres d'Assises

Ce document éducatif explique pourquoi l'on affirme que les agences provinciales de protection de l'enfance ont joué un rôle similaire à celui des pensionnats indiens.



Chemin de Croix

Histoires d'Enquête, Radio-Canada

Dans la saison 2 du balado Histoires d'Enquête, la journaliste Anne Panasuk lève le voile sur de nombreuses disparitions d'enfants Autochtones au Kepek à la suite d'interventions médicales. Les 8 épisodes de cette saison intitulée Chemin de Croix résument son enquête sur ces disparitions.



La DPJ et les communautés autochtones

Le Devoir

Dans cette vidéo, Stéphanie, une Anishinaabe-Kwe qui a été placée dans des familles allochtones dès l'âge de 3 ans raconte ses expériences avec la DPJ.



Chronique 201 : La Protection des enfants

Parole autochtone avec Mélissa Mollen Dupuis, Radio-Canada.

Dans cette capsule, Mélissa Mollen Dupuis l'impact négatif de la prise en charge provinciale des services sociaux sur les communautés Autochtones. On y présente la solution adoptée par les Atikamekw: la création d'un système autonome en matière de protection de la jeunesse.

Ressources additionnelles sur les rafles des années 60 et du millénaire

- Auassat: À la recherche des enfants disparus**, Panasuk, A. Édito.
- Plus aucun enfant autochtone arraché. Pour en finir avec le colonialisme médical canadien**, Samir, S. H., Lux.
- Richard Cardinal : Le Cri d'un enfant métis**, O'bomsawin, A. (réalisatrice).
- Le régime de protection de la jeunesse atikamekw**, Espaces autochtones en direct, Radio-Canada.
- La protection de la jeunesse pour les enfants autochtones**, Options politiques.



ABATTAGE DES CHIENS DE TRAÎNEAUX

Des années 1950 aux années 1980, la GRC a délibérément tué 20 000 chiens de traîneaux Inuit. En Inuktitut, les chiens de traîneau sont appelés qimmiit. Les Inuit utilisent les qimmiit pour le transport et la chasse ; ces chiens font partie intégrante de leur culture et de leur famille. L'abattage des qimmiit a eu un impact intergénérationnel sur le Peuple Inuit qui a été coupé de son mode de vie traditionnel et forcé d'adopter un mode de vie sédentaire.



Chiens de traîneaux Inuit abattus par milliers

Décoloniser l'histoire, Télé-Québec

Dans cette capsule tirée de l'émission Décoloniser l'histoire, Maïté Saganash présente la manière dont les chiens de traîneaux du Nunganat, appelés qimmiit en Inuktitut, ont été abattus par les autorités du Canada.



Si le temps le permet

Élisapie Isaac, ONF

Ce documentaire réalisé par l'artiste Élisapie Isaac explore le croisement quotidien entre la tradition et la modernité à Kangirsujuaq, au Nunavik.



Le Rêve d'Okpik

Laura Rietveld, Cathird Productions

Une des seules ressource payante du parcours éducatif, ce film raconte l'histoire de Harry Sam Willy Okpik, un champion de courses d'attelage de chiens qui a dû mettre ses rêves sur pause lorsque les autorités gouvernementales ont abattu les qimmiit.

Ressources additionnelles sur l'abattage des chiens de traîneaux

-  **Le droit au froid : le combat d'une femme pour protéger sa culture, l'artique et la planète**, Watt-Cloutier, S., Écosociété.
-  **Mémoire – L'abattage des qimmiits du Nunavik**, Société Makivik.
(Les 11 premières pages sont en inuktitut. Le document en français commence à la p.12)
-  **QTC Final Report: Achieving Saimaqatigiingniq**, Qikiqtani Truth Commission.
(En Inuktitut et Anglais seulement)
-  **À propos des chiens**, Atagutsiaq, A., Inuktitut Magazine (p.59 à 63)
-  **Le contrôle des chiens dans trois communautés du Nunavik au milieu du 20^{ième} siècle**, Francis Lévesque.
-  **Nunavik : Québec admet ses torts dans l'abattage de chiens de traîneau**, Radio-Canada.

DÉPLACEMENT DES FAMILLES INUIT DANS L'EXTRÊME-ARCTIQUE

Pendant la Guerre froide, plus précisément en 1953, afin d'affirmer la souveraineté canadienne sur l'Arctique, le gouvernement fédéral a déporté 97 Inuit en Extrême-Arctique. Contrairement à ce que le gouvernement leur avait promis, ces Inuit n'ont pas eu accès au logement, à la nourriture, au soutien ou aux services dont ils avaient besoin pour survivre dans ce nouvel environnement. Ils n'étaient pas habitués aux conditions climatiques de l'Extrême-Arctique. De nombreux membres de la communauté sont morts de ces conditions.



Voyage au bout d'un enfer de glace

Le Devoir

Article qui résume le projet Iqqaumavara sur la déportation forcée des familles Inuit dans l'Extrême-Arctique. On y trouve la transcription d'entrevues avec des individus ayant subi cette déportation.



Grise Fiord

Immersion, Radio-Canada

Épisode d'un balado qui retrace le voyage de Daphné-Anne Olepika, une jeune femme élevée par une mère adoptive allochtone à Tiohtià:ke/Montréal. À 26 ans, elle rencontre sa famille biologique au Nunavut, à Grise Fiord, un des villages où des familles Inuit d'Inukjuak avaient été déportées en 1953.



Martha qui vient du froid

Marquise Lepage, ONF

Deuxième ressource payante du parcours éducatif, ce film documente le déplacement forcé vécu par les familles Inuit dans l'Extrême-Arctique. On y présente l'expérience de Martha Flaherty et sa famille lors de ce déplacement et les impacts subséquents que cet événement a eus.



Ressources additionnelles sur la déportation forcée dans l'Extrême-Arctique

-  *Une journée dans la vie de Noah Piugattuk*, Kunuk, Z.
-  *La réinstallation dans l'Extrême-Arctique*, Commission royale sur les peuples autochtones.
-  « Nous l'appelions la "prison" » : l'enfer du déracinement inuit », Radio-Canada.



VIOLENCE ENVERS LES FEMMES, LES FILLES ET PERSONNES DEUX-ESPRITS AUTOCHTONES

Avec l'imposition coloniale de rôles attribués selon le genre, les personnes Autochtones ont vu leurs rôles communautaires démantelés. Plus particulièrement, la mise en place de la Loi sur les Indiens et d'autres politiques coloniales a progressivement éliminé leurs droits. Les stéréotypes, la sexualisation des femmes Autochtones et leur absence de droits ont conduit à l'acceptation sociale de la violence dont elles sont victimes. Les avis sont partagés sur le nombre de femmes Autochtones et de personnes deux-esprits ayant disparu, mais les organismes Autochtones estiment ce nombre à environ 4 000 pour les années 1980 à 2012.

¹² Lexique terminologique, Enquête Nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

DEUX-ESPRIT

« De nombreux Autochtones utilisent le terme *deux-esprit* dans le contexte de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, afin de décrire les Autochtones qui sont nés avec un esprit féminin et un esprit masculin. L'expression *deux-esprit* sert à décrire le rôle social et spirituel joué par certaines personnes dans les sociétés traditionnelles, à titre de médiateurs et de gardiens de cérémonies. Elle transcende les rôles acceptés des femmes et des hommes et représente le troisième genre. Il importe de souligner qu'il s'agit d'un hyperonyme et que certains groupes autochtones peuvent avoir utilisé d'autres termes pour reconnaître des genres multiples. » ¹²

Femmes autochtones disparues et assassinées

Encyclopédie canadienne

Cet article, écrit par Dr. Jennifer Brant de la Nation Kanien'kehá:ka, traite du taux disproportionné de violence dont sont victimes les femmes autochtones au sein de la population du Kanata.

Des femmes brisent le silence

Enquête, Radio-Canada

Sur les ondes de Radio-Canada en 2015, l'émission Enquête diffuse son enquête sur les violences sexuelles et les abus de pouvoir commis par des policiers de la Sûreté du Québec envers des femmes Autochtones de Val D'Or.

La stérilisation forcée des femmes Autochtones

Ça s'explique, Radio-Canada

En 2021, l'émission Enquête diffuse des témoignages sur la pratique non-consensuelle de stérilisation de femmes autochtones et racisées. L'avocate Mi'kmaq, Alisa Lombard, discute du recours collectif intenté au nom de ces femmes.

On m'a volé ma fertilité

Enquête, Radio-Canada

En 2021, l'émission Enquête diffuse son enquête sur la pratique de stérilisation des femmes Autochtones et racisées qui perdure encore aujourd'hui au Kepek et au Kanata. L'avocate Mi'kmaq Alisa Lombard discute du recours collectif qu'elle a intenté au nom de ces femmes.

Ressources additionnelles sur la violence contre les femmes, les filles et les personnes deux-esprits

- 📖 **Ligne brisée**, Vermette, K., Québec Amérique.
- 📖 **Sœurs volées**, Walter, E., Lux.
- 📺 **Ce silence qui tue**, O'bomsawin, K.
- 📺 **Cette rivière**, Katherena Vermette et Erica MacPherson, ONF.
- 📄 **Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final**, Enquête Nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
- 📄 **Nāniawig Māmawe Ninawind. Debout et solidaires. Femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec**, Femmes Autochtones du Québec.
- 📄 **Une analyse juridique du génocide**, Enquête Nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.



La boîte à outils décoloniale

PARCOURS ÉDUCATIF

Niveau 3





Équipe de coordination

Amanda Moniz (RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal)
Elisa Cohen-Bucher (RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal)
Geneviève Sioui (Université Concordia)
Widia Larivière (Mikana)



Recherche, création du contenu et rédaction

Amanda Moniz, Elisa Cohen-Bucher, Geneviève Sioui (RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, Mikana, Université Concordia)
Noémie Cimon, Kahsennóktha et Catherine Desjardins (Mikana)
Gerda Kits (Research for the Front Lines)



Conception graphique

Leilani Shaw
Avec la contribution de Katia McEvoy (RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal)

Révision linguistique

Jeremie Yared

Merci aux équipes du RÉSEAU, de Mikana et à nos réviseurs linguistiques pour leur aide et leurs contributions dans le processus de création de ce parcours éducatif.

La Boîte à outils décoloniale © 2025 par Mikana, RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, Bureau de l'engagement communautaire (Université Concordia) est sous la licence CC BY-NC-ND 4.0.

Pour les détails, visitez le <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>



BUREAU DE L'ENGAGEMENT
COMMUNAUTAIRE



LA TERRE, TOUJOURS LA TERRE

CHER.ÈRE LECTEUR.TRICE,

Comment vous sentez-vous à ce stade de votre parcours?

Nous comprenons que le processus de désapprentissage peut être mentalement et émotionnellement éprouvant. Avant d'entreprendre la prochaine étape de ce voyage, nous vous invitons à prendre le temps de réfléchir et de laisser aller tout ce qui pèse lourdement sur vos épaules ou dans vos cœurs.

Si la première partie de ce parcours éducatif a consisté en grande partie à désapprendre certaines informations nuisibles et inexactes, la partie suivante vous invitera à vous engager avec les modes de vie autochtones en ouvrant votre esprit pour transcender le cadre colonialiste. Vous serez ainsi mis.e au défi, mais nous espérons que vous terminerez ces niveaux avec une nouvelle compréhension de la réalité du soi-disant Canada.

LA TERRE COMME CONCEPT VIVANT

La prochaine partie de votre voyage commence avec la Terre. Nous vous demandons cependant d'oublier toutes les définitions que vous associez peut-être déjà aux concepts de terre et territoire. **Nous vous invitons plutôt à imaginer la Terre comme une entité vivante qui respire et avec laquelle les Peuples autochtones s'engagent de manière sociale et sacrée.**



LA TERRE PARLE SA PROPRE LANGUE.

ELLE RACONTE L'HISTOIRE DE NOS ANCÊTRES.

ELLE AGIT COMME UN LIEU DE RASSEMBLEMENT ET DE CÉRÉMONIE.

LA TERRE N'A PAS DE FRONTIÈRES ET ELLE NE NOUS IMPOSE AUCUNE LIMITE.

ELLE EXISTE SIMPLEMENT COMME MEMBRE DE NOTRE FAMILLE.

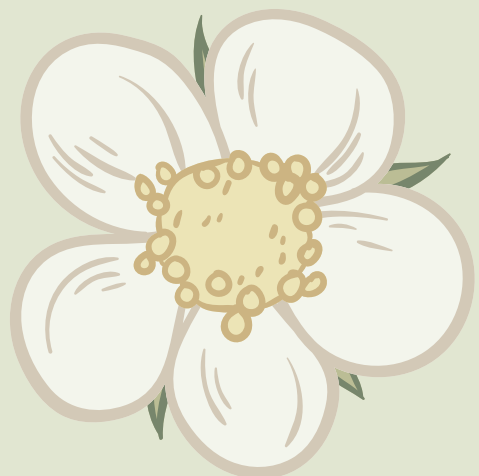
ELLE FAIT PARTIE DE NOTRE IDENTITÉ.

Avant l'arrivée des Européens, les Peuples autochtones vivaient une vie sans frontières territoriales.

Pour certaines communautés, la maison était rarement un endroit fixe, suivant les animaux, les éléments et les saisons, et façonnant des modes de vie profondément ancrés dans les rythmes de la nature. Les communautés autochtones ont cultivé une relation réciproque avec le territoire. Tandis que la Terre leur fournissait nourriture et abri, les communautés, à leur tour, agissaient pour elle en tant que gardiennes et protectrices.



En fait, dans les modes de vie autochtones, le concept de propriété foncière n'existait pas. Autrement dit, les Peuples autochtones ne possédaient pas la Terre, ils étaient les responsables du territoire qu'ils habitaient. Ils prenaient soin d'elle et maintenaient l'équilibre délicat entre les écosystèmes qui partageaient les ressources.





QUAND LA TERRE CESSE DE RESPIRER

Vous pouvez probablement imaginer à quel point, à l'arrivée des Européens, les modes de vie autochtones ont été perturbés. Ce qui a commencé comme un accord mutuel de partage des terres s'est rapidement transformé en une relation coloniale qui a dévasté les Peuples autochtones de l'Île de la Tortue.

Armés de la doctrine de la découverte et des concepts juridiques occidentaux, les Européens ont déclaré avoir découvert les Terres déjà occupées par les Peuples autochtones et ont procédé à affirmer leur contrôle sur le territoire. Il est maintenant bien documenté que, bien que le soi-disant Canada détient en pratique une revendication souveraine sur le territoire (souveraineté de fait), cette souveraineté n'a pas été obtenue légalement ni légitimement (souveraineté de jure). Elle a simplement été affirmée et assumée au fil du temps.



Après avoir lu les niveaux 1 et 2, vous comprenez maintenant les stratégies coloniales utilisées par l'État canadien pour éradiquer, assimiler ou déplacer les Peuples autochtones tout en affirmant sa souveraineté. Pendant cette période, le gouvernement en place considérait les Peuples autochtones comme un obstacle. Afin de mieux accéder aux ressources et exploiter la Terre à des fins lucratives, le gouvernement a imposé sur les communautés autochtones un grand projet de sédentarisation. Qu'il s'agisse de la création de réserves pour les Premières Nations, de déplacements forcés ou de sédentarisation dans tout le Nord pour les Inuit, ou de la dispersion initiale et l'éventuelle création de communautés d'établissement pour les Métis, l'objectif était de contenir les communautés autochtones sur de petites parcelles de terre afin de les laisser à l'écart.

La pire conséquence de ce confinement a peut-être été la rupture du lien entre les Peuples et la Terre, et la perturbation totale de l'écosystème qui était auparavant bien protégé et respecté. Aujourd'hui, les communautés autochtones n'ont accès qu'à une fraction de leur territoire d'origine, et leur déconnexion de la Terre a gravement mis en danger les connaissances, la langue et les cultures traditionnelles.



LA TERRE COMME RELATION SOCIALE

On dit que les communautés autochtones sont le reflet de la santé de la Terre. Alors que le Canada continue de ravager et d'exploiter le territoire, de nombreuses communautés restent déconnectées de leurs modes de vie et de leur identité. Cependant, au fil des ans, nombre d'entre elles ont résisté et continuent de revendiquer leur droit à l'autodétermination.

Bien que le discours entourant les revendications territoriales soit souvent formulé en termes juridiques, forçant les Peuples autochtones à utiliser le système colonial en place, il est essentiel de comprendre que les droits des Autochtones sur la Terre sont inhérents et ancestraux. Autrement dit, les droits à la terre ne sont pas des droits qui peuvent être accordés; ils existent simplement parce que les identités et les pratiques culturelles autochtones sont inextricablement liées au territoire. Les communautés autochtones et la Terre coexistent afin de nourrir une relation sacrée réciproque profondément entremêlée à des modes de vie qui assurent la durabilité culturelle, spirituelle, économique et écologique.

Tandis que vous naviguez à travers les prochains niveaux de ce parcours éducatif, vous découvrirez plusieurs concepts liés à l'autodétermination et à différents modèles de gouvernance. Nous vous demandons de garder à l'esprit que tout cela est lié à la Terre et ancré en elle. Parce qu'il a toujours été question de la Terre.

DÉCLARATION DE GRATITUDE

Bien que ces niveaux aient été rédigés par l'équipe de la Boîte à outils décoloniale, ils ont été largement inspirés par le travail de géants autochtones qui ont consacré leur vie à se réapproprier l'**autochtonéité**¹ et à éduquer le grand public sur les réalités autochtones. Que ce soit directement ou indirectement, nous sommes profondément reconnaissants d'avoir pris part aux enseignements des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Dans l'ensemble de cet outil éducatif, nous reconnaissons et honorons leur travail dans l'espoir que leurs voix soient entendues et transformées en action. Alors que vous continuez à naviguer dans cet outil, nous espérons que vous garderez dans vos cœurs la Terre sur laquelle vous vivez et jouez.



¹ Définition : « L'autochtonéité se définit par les critères suivants: auto-identification, continuité historique avec une présence précoloniale, lien important au territoire, systèmes politiques, économiques et sociaux, culturels, linguistiques et spirituels distincts des systèmes dominants; groupes non dominants de la société, groupes étant résolus à maintenir et à reproduire leurs milieux environnementaux ancestraux en tant que sociétés distinctives. »

José Martinez Cobo, dans le contexte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), cité dans «La voix des communautés autochtones dans la gouvernance de l'eau au Québec», Erudit, 2023, p.23.

RÉFÉRENCES

Épisode 5 « Réserve »

Laissez-nous raconter : L'histoire crochie, 2020

Épisode 1 « Le Territoire »

Série *Laissez-nous raconter*, 2023

Épisode 2 « Une bibliothèque qui brûle : langue et territoire »

Voies Parallèles, 2021

Delgamuukw c. British Columbia
[1997] 3 S.C.R. 1010

Nation Haïda c. Colombie-Britannique (Ministre des Forêts)
2004 CSC 73

INSPIRATIONS

As We Have Always Done: Indigenous Freedom Through Radical Resistance

Leanne Betasamosake Simpson, 2017

Split Tooth

Tanya Tagaq, 2018

All my Relations & Indigenous Feminism (No. 1) [épisode de balado]

Wilbur, M. et Keen, A. (hôtes), 26 février 2019

Memory Serves: Oratories

Lee Maracle, 2015

Making Love with the Land

Joshua Whitehead, 2022

Sanaaq

Mitjarjuk Nappaaluk, 2014

SOUVERAINETÉ AUTOCHTONE

AUTONOMIE ET PROTECTION DU TERRITOIRE

Les Peuples autochtones ont toujours été les gardiens du territoire qu'on appelle le Canada. L'arrivée des colons européens a grandement perturbé ce rapport au territoire et, incidemment, le concept de souveraineté territoriale, en introduisant de force de nouveaux concepts légaux.

Pour comprendre la **souveraineté territoriale** d'un point de vue autochtone, il est nécessaire de mettre en lumière les récits portant sur la dynamique entourant la gouvernance autochtone du territoire. Les ressources présentées dans la section suivante mettent l'accent sur la résilience culturelle et les luttes contemporaines qui façonnent le dialogue sur la souveraineté territoriale autochtone. Tirant les leçons des pratiques passées de gouvernance du territoire et des efforts continus pour résister aux empiétements, ces récits remettent en question les cadres coloniaux et s'efforcent d'amplifier les voix et les expériences autochtones. En entremêlant ces récits, notre objectif est de démanteler les discours coloniaux et de cultiver une compréhension plus profonde de la souveraineté territoriale autochtone.



Manawan — Historique de la communauté

CHMK TV Manawan

L'historien atikamekw Gilles Ottawa raconte la création de la réserve de Manawan et comment le Nitaskinan, le territoire, a été divisé pour en attribuer la responsabilité à des familles.



Des Mohawks de Kahnawake occupent une terre ancestrale à Châteauguay

Radio-Canada

La journaliste Ka'nhehsí:io Deer documente l'occupation par des membres de la communauté de Kahnawake d'une terre promise au développement immobilier, illustrant les actions du mouvement Land Back.



Land governance: Past

Fondation David Suzuki
(en anglais seulement)

Cette vidéo sur la gouvernance foncière vous aidera à approfondir votre compréhension de la gestion du territoire et de son impact sur les communautés et les écosystèmes.



Invasion

Michael Toledano,
Unist'ot'en Camp
(sous-titré en français)

Ce documentaire présente une réflexion approfondie sur la défense des territoires autochtones et questionne l'ère de la «réconciliation» où les territoires autochtones sont encore saisis de force.



Occuper le territoire pour le protéger

Parole autochtone, Radio-Canada

L'animatrice innue Melissa Mollen Dupuis parle des efforts de protection du territoire atikamekw contre les coupes effectuées par les entreprises forestières. Elle explique que l'une des méthodes utilisées pour tenter de faire respecter les ententes entre les acteurs autochtones, politiques et industriels est celle de la présence physique pour occuper leur territoire.



Je suis Magpie

Nikan Productions

Ce film explore la protection de Muteshekau Shipu (la rivière Magpie) et l'utilisation du concept occidental de «personnalité juridique» pour faire reconnaître ses droits. Il met en lumière la vision innue de la rivière comme une entité vivante et entière.



Revendiquer le droit d'exister, avec Widia Larivière

Oser s'en parler

Dans cet épisode, on explore les formes que prennent la résistance autochtone, on discute de l'héritage du mouvement social Idle no More, de leadership féminin et des structures coloniales à transformer.

MOUVEMENT LAND BACK

Avec le mouvement Land Back, nous découvrons une collection variée d'histoires qui mettent en lumière les liens profonds que les Peuples autochtones entretiennent avec leur patrimoine. Ces récits abordent les thèmes de l'affirmation des droits, de la gestion responsable de l'environnement et de la reconquête des terres ancestrales. Il ne s'agit pas seulement d'un voyage à travers l'histoire, mais d'un appel continu à honorer et à maintenir les liens profonds que les Autochtones entretiennent avec leurs racines. Land Back est une lutte continue et une vision pour l'avenir : une lutte pour les droits autochtones à l'autodétermination et à l'autogouvernance.

Le mouvement Land Back n'est pas universellement revendiqué par tous les Autochtones. Certaines communautés ont leurs propres mouvements et approches pour réclamer des territoires qui correspondent à leurs propres histoires, cultures et systèmes de gouvernance.

Land Back n'est pas juste une campagne pour reprendre les territoires, c'est un «Un cadre politique qui nous permet d'approfondir nos relations dans le domaine de l'organisation des mouvements œuvrant pour une véritable libération collective.» [Traduction libre]²

POURQUOI LAND BACK?

L'expression «Land Back» est utilisée en anglais dans ce document pour préserver la portée politique et culturelle de cette revendication, tout en respectant les mots choisis par les communautés concernées.

«Cela nous permet d'envisager un monde où la libération des Noirs, des Autochtones et des personnes de couleur coexiste.»³

Land Back, c'est «les Peuples autochtones luttant contre le colonialisme à sa base. Il s'agit de lutter pour le droit à notre relation avec la terre. Il s'agit de revenir à nous-mêmes, en tant que Nations autochtones souveraines.» [Traduction libre] – Ronald Gamblin ⁴

«Le mouvement Land Back exprime une gamme de significations du mot « retour »: le retour littéral des territoires physiques jusqu'au retour de la gouvernance autochtone sur les territoires partagés, en passant par la revitalisation des relations et des savoirs autochtones. » [Traduction libre] ⁵

² HESAPA - A LANDBACK FILM, 2020
³ NDN Collective. LandBack: Updates from Launch to Looking Forward. NDN Collective
⁴ "LAND BACK! What Do We Mean?" 4Rs Youth Movement, 19 March 2021
⁵ Leonard, K et al. (2023). Water Back: A Review Centering Rematriation and Indigenous Water Justice. Water Alternatives, 16(2), 374-428



Qu'est-ce que le mouvement Land Back?

Fondation David Suzuki

Cette page web fait entendre des voix autochtones à propos du mouvement Land Back et parle de l'importance de valoriser les systèmes décisionnels des Peuples autochtones quant à la protection des territoires.



Liste (non exhaustive) des mouvements des Premiers Peuples en lutte pour leur souveraineté et la protection des territoires

GRIP-UQAM

Découvrez l'ampleur des groupes qui militent pour la souveraineté et la protection des territoires autochtones avec cette liste tenue par le GRIP-UQAM.

VOIES VERS L'AUTODÉTERMINATION

Dans cette section du parcours, nous nous intéresserons au vaste concept de l'autodétermination et explorerons les relations entre l'État colonial et les Peuples autochtones à travers la loupe des traités historiques, des revendications contemporaines, du droit international et des luttes contre l'État colonial.

Les Peuples autochtones ont des droits reposant sur le fait que les Peuples autochtones occupaient la terre avec leurs propres structures sociopolitiques bien avant l'arrivée des colons européens. Par conséquent, le droit des Autochtones inclut souvent le droit à l'autodétermination, à la terre et à ses ressources, ainsi que le droit de maintenir les modes de vie autochtones.



DIFFÉRENCE ENTRE LE DROIT DES AUTOCHTONES ET LE DROIT AUTOCHTONE

« Le droit des Autochtones est l'ensemble des lois et arrêts qui déterminent les droits constitutionnels des Autochtones et régissent la relation entre les Autochtones et l'État. Il est notamment fondé sur des instruments coloniaux (Proclamation royale de 1763, Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, Loi constitutionnelle de 1982, Loi sur les Indiens) et sur les sources du droit autochtone. »



Toutefois, ces reconnaissances peuvent varier selon que les communautés autochtones sont des Premières Nations, des Inuit ou des Métis. La reconnaissance des droits des Autochtones peut également varier d’une communauté à l’autre, selon qu’il existe des relations historiques ou modernes fondées sur des traités, ou que les droits constitutionnels sont reconnus par les tribunaux.

Comme nous le verrons tout au long de cette étape, les communautés autochtones, qu’il s’agisse des Premières Nations, des Inuit ou des Métis, revendiquent depuis des siècles leur droit inhérent à l’autodétermination. Les communautés continuent de lutter pour les droits des Autochtones aux niveaux fédéral, provincial et local en utilisant trois voies principales : le droit international tel que défini par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), la **Proclamation royale** de 1763, ainsi que la common law telle que définie par les tribunaux canadiens, qui comprend la **Constitution canadienne** de 1982.

« **Le droit autochtone** est un système juridique issu des sociétés autochtones elles-mêmes. Il provient des communautés des Premières Nations de partout au pays (comme les nations nuu-chah-nulth, haïda, salish, tsimshian et haeltzuk) et englobe le rapport au territoire, le monde des esprits, les récits de la Création, des coutumes, des processus de délibération et de persuasion, des codes de conduite, des règles, des enseignements et des axiomes pour vivre et gouverner.» (Association du barreau canadien, 2025).



Ligne du temps des politiques coloniales

Mikana

Cet outil résume les principaux traités, lois et politiques coloniaux depuis la Doctrine de la découverte jusqu'aux cadres juridiques actuels, soulignant l'impact de ces événements sur les groupes autochtones.



Peuples autochtones : Guide terminologique

Indigenous Corporate Training

Référez-vous à ce document, particulièrement les pages 17 à 30, pour comprendre la terminologie en lien avec les thèmes abordés dans cette section du Parcours éducatif.

RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

À l'échelle internationale, les droits des Autochtones sont reconnus et défendus par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)⁶ adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 2007. Cette déclaration énonce les droits fondamentaux des Peuples autochtones du monde entier, y compris le droit à l'autodétermination, à la préservation de nos cultures et à la gestion de nos affaires internes.

La DNUDPA est le résultat de décennies de militantisme auprès de diverses instances coloniales, étatiques et internationales pour faire valoir notre existence et nos droits. Sa rédaction est un événement majeur pour la reconnaissance de nos Peuples et un outil à portée internationale pour se défendre contre les agressions et violations de nos droits individuels et collectifs.

La Déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones – Version simplifiée

Amnistie internationale

Amnistie internationale, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et Mikana.
Ce document résume les 46 articles de la Déclaration des Nations unies sur les Peuples autochtones.

LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION EST UN ASPECT FONDAMENTAL DE LA DNUDPA :

Article 3 : «Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel».

Article 4 : «Les peuples autochtones, dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination, ont le droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales, ainsi que de disposer des moyens de financer leurs activités autonomes»⁷.

⁶ Nations Unies. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

⁷ Nations Unies. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.



En 2021, le gouvernement fédéral a adopté la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, affirmant que la DNUPDA s'applique dans le cadre du droit canadien et obligeant le Canada à créer, en collaboration avec les communautés autochtones, un plan d'action national pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de la DNUPDA⁸. Jusqu'à présent, la mise en œuvre de la DNUPDA a fait l'objet d'évaluations positives et négatives de la part des communautés autochtones à travers le Canada:

«La réforme des lois et la mise en place de nouvelles mesures législatives peuvent avoir des répercussions positives sur le vécu et les expériences des collectivités autochtones, en particulier si ces dernières rétablissent leurs modèles traditionnels de gouvernance anishinabek et mettent en œuvre leurs propres lois traditionnelles et leurs cadres uniques sur le plan culturel.» - Nation Anishinabek⁹

«Pour les femmes [Inuit], qui connaissent des taux de violence et d'agression sexuelle beaucoup plus élevés que les femmes non autochtones, le Plan d'action relatif à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones représente une occasion d'obtenir des engagements essentiels pour accroître la sécurité des femmes inuites et remédier aux causes systémiques profondes qui font en sorte que des actes odieux continuent d'être posés.» - Gerri Sharpe, présidente Pauktuutit Inuit Women of Canada¹⁰

⁸ Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, S.C. 2021, c. 14.

⁹ Deuxième rapport annuel sur l'avancement de la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 2023, p.12.

¹⁰ Deuxième rapport annuel sur l'avancement de la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 2023, p.17.





GOVERNANCE AUTOCHTONE

Dans cette section, nous parlons de la gouvernance des Nations autochtones, des impacts de la colonisation sur celles-ci et des nombreuses façons dont nos précurseurs et nos contemporains se mobilisent pour faire respecter nos droits.

L'écrivaine nehiyaw Emily Riddle souligne que les systèmes de gouvernance traditionnels vont au-delà d'un cadre juridique et politique : ils correspondent aux relations sociales qui sont encadrées par la culture et ses processus. La gouvernance est une manière de prendre soin des siens. L'imposition d'un système de gouvernance occidental par les colons avait comme objectif de nous déconnecter les uns des autres, de briser nos liens sociaux et de détruire notre filet social. ¹¹

¹¹ Riddle, E. (2018), *(Indigenous) Governance is Gay*



Obéir, Laissez-nous raconter : L'histoire crochie

Radio-Canada

La poétesse innue Marie-Andrée Gill interroge des Autochtones sur le sens du mot «obéir». On déconstruit la notion de contrôle et d'obéissance imposée par les autorités coloniales pour réimaginer notre souveraineté de gouvernance.



Le consensus chez les Autochtones

Parole autochtone, Radio-Canada

Dans cet épisode, on parle de comment les communautés autochtones parviennent à prendre des décisions, en mettant l'accent sur la prise de décision par consensus, même en présence de divergences d'opinions.



Wampum à deux voies : pouvoir et autodétermination

Voies Parallèles, Nouveau Monde Productions

Dans cet épisode, nous retrouvons Ghislain Picard, Mélissa Mollen Dupuis, Alexandre Nequado, Sébastien Brodeur Girard, Uapukon Mestokosho et Michael Otteyeres qui réfléchissent aux modèles de leadership qui reflètent mieux les visions du monde des Peuples autochtones.

IMPACTS DE LA COLONISATION

Avant l'arrivée des colons et au fil des millénaires, les Nations autochtones avaient établi des systèmes décisionnels bien distincts où les femmes, les personnes âgées et les personnes deux-esprits jouaient un rôle indispensable. Au fil des siècles, des lois, des politiques et des décisions successives fondées sur une approche coloniale et paternaliste¹² ont été imposées, comme la Loi sur les Indiens de 1876, qui continue de déterminer comment la plupart des Premières Nations au Canada sont gouvernées à ce jour.¹³

^{12, 13} Autonomie gouvernementale, Gouvernement du Canada



Les Métis, Atlas des Peuples autochtones du Canada

Canadian Geographic

Nous recommandons les chapitres suivants pour comprendre l'autonomie gouvernementale d'un point de vue métis : Les établissements métis et les fermes gouvernementales, L'activisme politique et communautaire de l'après-guerre chez les Métis, de 1950 à 1970 et La vie politique des Métis d'aujourd'hui.



On explique comment sont gérées les communautés autochtones

Radio-Canada

Cette courte vidéo, réalisée par le journaliste Jérôme Gill-Couture, explore les systèmes de gouvernance des communautés des Premières Nations. Elle donne un aperçu du fonctionnement du leadership, de la prise de décision et de l'administration au sein de ces communautés, et offre un aperçu de leurs structures et des défis auxquels elles sont confrontées.



The Inuit Way, A Guide to Inuit Culture

Pauktuutit Inuit Women of Canada (en anglais seulement)

Ce guide explique aux qallunaat, aux non-Inuit, les codes culturels historiques et contemporains des Inuit. Nous suggérons les pages suivantes pour comprendre la relation avec le territoire (p.3-4), les lois traditionnelles et la notion d'autorité (p.9), ainsi que les dynamiques communautaires et les valeurs (p.29-34).



Des abus de pouvoir, Mythes et réalités sur les peuples autochtones

Institut Tshakapesh

Cet article résume comment les autorités coloniales ont utilisé la Loi sur les Indiens pour exercer un contrôle autoritaire et il met en lumière la résistance autochtone pour obtenir davantage d'autonomie.



Gouvernance autochtone au féminin : la mère de Carey Price

Radio-Canada

Ce texte d'Isabelle Picard permet de saisir comment le colonialisme a écarté les femmes des structures de gouvernance et les efforts que celles-ci déploient pour y faire leur place encore aujourd'hui.



« Historiquement, à Manawan, le conseil de bande était administré par des blancs.



J'ai vu des photos des années 1950-60 où on voit l'agent des Indiens participer à une soirée communautaire avec les Atikamekw. C'est vers 1986 qu'il y a eu les premiers employés atikamekw.

Le premier département que des Atikamekw ont géré est celui des sports et loisirs, ensuite ils ont pu gérer la culture. Même si les conseillers et le chef du Conseil de bande étaient des Atikamekw,

l'administration de la réserve était faite par des blancs venus de l'extérieur. Aujourd'hui, pas mal tous les employés du Conseil sont autochtones, mais il y a encore des vérificateurs du gouvernement qui viennent faire leur tour de temps en temps.»

— ALEXANDRE NEQUADO, LINGUISTE ATIKAMEKW



WAMPUM ET ALLIANCES ANCESTRALES



Pour les Peuples autochtones, les ceintures et colliers de wampum, ainsi que les traités sont des outils importants dans les luttes pour préserver, renforcer ou atteindre l'autodétermination. Les wampum s'inscrivent dans les traditions orales des Autochtones, alors que les traités, rédigés par les Européens, reflètent plutôt des concepts occidentaux de relation au territoire. Encore aujourd'hui, les traités peinent à être respectés par les autorités coloniales et une mauvaise compréhension entoure souvent les traités historiques ou même les plus récents, et ce, de la part de toutes les parties.



WAMPUM

Les wampum sont des objets fabriqués avec des perles de coquillages utilisées du 17^e au 18^e siècle pour sceller le contenu d'ententes entre Nations autochtones. Ils ont ensuite été utilisés comme outils diplomatiques et politiques avec les nations européennes.

Le mot «wampum» au singulier réfère aux ceintures et colliers qui sont fabriqués avec des perles de wampums, qui elles s'écrivent au pluriel.



Wampum, des perles d'entente et de respect

Musée McCord Stewart

Cette infographie résume la signification des colliers et ceintures de wampums, leur usage diplomatique et les obligations mutuelles des Peuples qui se les échangeaient.



Episode 4: Oral history

Historica Canada (sous-titré en français)

Dans cette entrevue, l'Aîné tuscarora Richard Hill raconte quelques moments importants de sa vie et discute de la vision des Peuples de la Confédération Haudenosaunee sur le territoire, à travers des enseignements sur les ceintures de wampums.

TERRITOIRES NON CÉDÉS

On utilise l'expression «territoires non cédés» pour désigner des territoires qui n'ont pas été vendus ou acquis par traités par les colonisateurs. Au Kepek, la majorité des territoires ont le statut légal de territoires non cédés. Par contre, dans le reste du Kanata, de nombreux territoires ont été vendus à des prix dérisoires par l'entremise de traités dont les 11 Traités numérotés.

TRAITÉS

Un traité est «un accord juridiquement contraignant, définissant les droits et obligations des signataires et qui est protégé par la loi internationale. Négociés et adoptés par deux ou plusieurs nations souveraines, les traités sont des ententes formelles utilisées afin de renforcer et protéger les relations entre ces parties.»¹⁴

¹⁴ Cours en ligne Indigenous Canada, l'Université de l'Alberta



Les traités modernes

Land Claims Agreements Coalition

Ce regroupement de Premières Nations rend accessibles six cours en ligne gratuits pour enseigner les différents aspects des traités modernes et historiques, ainsi que les visions autochtones s'y rattachant. À noter : en cliquant sur les cours, vous trouverez l'option pour la langue française. Les cours sont disponibles en français (sans audio) et en anglais (avec audio).



Nos traités, nos relations

Oser s'en parler

Dans cet épisode du balado Oser s'en parler, Charlotte et Anne Dagenais démystifient les concepts complexes de traité et de territoire non cédés à travers une ligne du temps d'événements historiques marquants au Kanata.



Les traités numérotés

Histoire Canada

Ce numéro d'Histoire Canada explore l'histoire des Traités et des relations qui en découlent. L'un des articles résume les 11 traités historiques numérotés ont été signés entre 1871 et 1921, ainsi que leur signification.



Honorer les vérités du Traité no. 3

Musée canadien pour les droits de la personne

L'Anishnaabe Carlie Kane raconte en détail la négociation du traité no. 3 dans un contexte de colonisation des territoires de l'Ouest. Elle explique comment des conceptions différentes du monde, reflétées dans la langue, ont dû être négociées et compliquent encore aujourd'hui l'interprétation qu'on fait du traité.



Ruse ou traité?

Alanis Obomsawin, ONF

Ce documentaire s'intéresse à la complexité des traités modernes et au contraste des interprétations chez les Autochtones et les autorités coloniales.

LUTTES AUTOCHTONES POUR L'AUTONOMIE ET LA SOUVERAINETÉ

Sur la scène politique, les Autochtones se mobilisent depuis longtemps pour se faire entendre au sein des institutions coloniales et revendiquer leur autonomie. À travers des mouvements de résistance, des négociations et des actions juridiques, ils luttent pour la reconnaissance de leurs droits ancestraux, le respect des traités et la gouvernance de leurs territoires. Les revendications portent notamment sur la souveraineté politique, la gestion des ressources naturelles, l'éducation, les services à l'enfance et à la famille, la justice et le droit à l'autodétermination. Malgré les obstacles, ces luttes ont conduit à des avancées significatives, comme la reconnaissance de certains droits territoriaux, l'autonomie gouvernementale pour 43 communautés autochtones et 2 ententes sur l'éducation visant 35 communautés autochtones.¹⁵

¹⁵ Autonomie gouvernementale, Gouvernement du Canada



Des droits distincts, je veux comprendre

Mythes et réalités sur les peuples autochtones,
Institut Tshakapesh

Cette ressource explore les droits distincts des Peuples autochtones au Canada. Elle explique les principes juridiques, les contextes historiques et les enjeux contemporains liés aux droits, à l'autodétermination et à la gouvernance des Peuples autochtones.



Ligne du temps

**Commission de la santé et des services sociaux
des Premières Nations du Québec et du Labrador**

Ce site résume les moments-clés qui ont mené à la création d'organisations politiques autochtones et à la négociation d'accords et ententes qui donnent davantage d'autonomie aux Nations.



Le vote autochtone : d'une nation à l'autre

Le Devoir

Comment la ceinture wampum à deux voies influence-t-elle la relation entre les Nations autochtones et québécoises? Cet article aborde les aspirations politiques et d'autogouvernance des Nations autochtones en s'attardant aux communautés de Kahnawà:ke et d'Odanak.

Les Métis et la Constitution

Atlas des peuples autochtones du Canada,
Canadian Geographic

Ce texte retrace le combat des Métis pour leur reconnaissance officielle parmi les Peuples autochtones. La ressource met en lumière les enjeux identitaires et politiques de cette quête historique.



Mouvement politique des Inuit

Lisa Koperqualuk et Gérald McKenzie,
Revue À bâbord!

La Convention de la baie James et du Nord du Québec a propulsé le mouvement d'autonomie gouvernementale des Inuit. Cet article raconte cette lutte d'un point de vue interne.



TRAITÉS ET ENTENTES MODERNES

Lors des premiers grands projets hydroélectriques du gouvernement québécois dans les années 1970, des Autochtones se sont levés pour exiger une place à la table des décisions. Alors que des milliers d'acres de territoire allaient être détruits, que des modes de vie traditionnels allaient être déstabilisés, et que le Kepek clamait des territoires habités depuis des temps immémoriaux, la Nation Eeyou/Eenou de la région de la Baie-James, ainsi que les Inuit du Nunavik, ont commencé à se regrouper pour défendre leurs droits. La Nation Naskapi a ensuite signé une entente similaire en 1978, la Convention du Nord-Est québécois.

Les mobilisations ont conduit à l'émergence d'ententes modernes définissant légalement la relation entre ces groupes autochtones et le gouvernement du Québec. La Convention de la Baie-James et du Nord québécois, signée en 1975, a ouvert la voie à un dialogue inédit sur les revendications territoriales et culturelles, posant ainsi les bases d'une reconnaissance officielle des droits ancestraux. Par la suite, les accords intervenus au Nunavik, ainsi que la Déclaration des Inuit du Nunavik de 2018, témoignent de la dynamique d'autodétermination et de la volonté persistante des Peuples autochtones de forger leur avenir dans le respect de leurs traditions et de leur histoire.



Au Québec, un constat troublant

Mythes et réalités sur les peuples autochtones, Institut Tshakapesh

Cet article explique pourquoi la majorité des Premières Nations vivant au Québec affirment qu'elles n'ont jamais cédé leurs droits sur leurs terres ancestrales. Il met en lumière les luttes pour la reconnaissance des droits ancestraux.



Nunavik

Atlas des Peuples autochtones du Canada, Canadian Geographic

Cette ressource comprend des informations clés sur l'Accord du Nunavik, l'autonomie gouvernementale, les droits fonciers et les initiatives locales visant à préserver la langue, la culture et les traditions des Inuit.



Parole autochtone : La convention de la Baie-James

Radio-Canada

Mélissa Mollen-Dupuis nous explique les raisons historiques et politiques pour lesquelles certaines Nations autochtones ne font pas partie de la Convention de la Baie-James. Elle met en lumière les impacts de cette exclusion sur leurs droits, leur territoire et leur autonomie.



Déclaration des Inuit du Nunavik de 2018

Société Makivik

Ce communiqué de presse résume l'avancement des travaux suite à la signature de la Déclaration des Inuit du Nunavik pour établir un gouvernement autochtone fondé sur les valeurs, le patrimoine, l'identité, la culture et la langue des Inuit. Cette initiative repose sur la reconnaissance du droit à l'autodétermination.



Les traités modernes au Canada : Cours de 60 minutes

Land Claims Agreement Coalition

Ce cours gratuit sur les traités modernes au Canada vise à sensibiliser les participants à la complexité des revendications territoriales en présentant leur importance juridique et leur rôle dans la réconciliation entre les Peuples autochtones et le gouvernement canadien.



Convention de la Baie-James et du Nord québécois (1975)

Radio-Canada

Considérée comme le premier règlement de revendications territoriales au Canada, la Convention de la Baie-James est le résultat d'une forte mobilisation des groupes concernés. L'historien wendat Mérédik Sioui raconte les négociations qui ont mené à l'entente et les impacts positifs et négatifs de celle-ci.

